

Comité des normes de l'OMPI (CWS)

Quatorzième session
Genève, 23 – 27 novembre 2026

RAPPORT DE L'ÉQUIPE D'EXPERTS CHARGÉE DE LA NORME XML4IP SUR LA TÂCHE N° 41

Document établi par le responsable de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP

RESUME

1. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est responsable de l'élaboration et de la mise à jour des composantes de schéma XML définies dans les normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI. Au cours des réunions de l'équipe d'experts tenues deux fois par mois, des progrès ont été réalisés dans la finalisation des composantes des schémas XML relatifs aux dossiers de brevet, et du projet pilote de base de données centrale. Le document rend compte des travaux menés par l'équipe d'experts sur la tâche n° 41 depuis la dernière session du CWS.

RAPPEL

2. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est une équipe d'experts relevant du Comité des normes de l'OMPI (CWS) qui mène une série d'activités dans le cadre de son programme de travail annuel, conformément à la description de la tâche n° 41, ainsi libellée :

“Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires des normes ST.36, ST.66, ST.86 et ST.96 de l'OMPI; et appuyer la mise en œuvre de ces normes”.

Ses activités sont dirigées par le Bureau international.

3. Les normes ST.36, ST.66 et ST.86 de l'OMPI étant rarement mises à jour, l'équipe d'experts s'attache principalement à veiller à ce que la norme ST.96 de l'OMPI continue de fournir une bibliothèque de schémas XML destinés aux offices de propriété intellectuelle pour la collecte et la diffusion des données relatives à la propriété intellectuelle.

4. À sa douzième session tenue en 2024, le CWS a pris note de la publication de la version 8.0 de la norme ST.96 de l'OMPI, qui comprenait pour la première fois des schémas relatifs au statut juridique des marques et des dessins et modèles, et s'est dit favorable à la poursuite de l'amélioration par l'équipe d'experts des composantes relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur (voir les paragraphes 30, 111 et 112 du document [CWS/12/29](#)).

5. À sa treizième session tenue en 2025, le CWS a pris note de la publication de la version 9.0, qui comprenait les schémas de données de publication relatives à Lisbon Express et à l'article 6^{ter} ainsi que les composantes des documents de brevet de dessin ou modèle, et des progrès réalisés dans l'élaboration des schémas relatifs aux dossiers de brevet et du lancement du projet pilote de base de données centrale sur SharePoint (voir les paragraphes 18 et 19 du document [CWS/13/33](#)).

6. À sa treizième session, le CWS a également pris note d'un document présenté par le Bureau international concernant les efforts déployés par les administrations chargées de la recherche internationale pour mettre en œuvre les exigences relatives à la documentation minimale prévues par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) (voir le document CWS/13/28). L'une de ces exigences consiste à fournir toutes les nouvelles publications de brevets à compter du 1^{er} janvier 2026 dans un format lisible par ordinateur conforme aux normes ST.36 ou ST.96 de l'OMPI, ou dans un format texte brut. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre d'offices mettant en œuvre ces deux normes, qui sont gérées par l'équipe d'experts.

7. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a commencé à se réunir tous les mois dès la fin de l'année 2019, afin de faire face à sa charge de travail importante. Toutefois, à la fin de l'année 2025, l'équipe d'experts a estimé qu'il n'était plus nécessaire d'organiser des réunions mensuelles et, en 2026, le nombre de réunions prévues a été réduit de moitié.

OBJECTIFS

8. Le CWS est invité à prendre note des objectifs ci-après, fixés par l'équipe aux fins de leur réalisation en 2026 :

- finaliser les schémas relatifs aux dossiers de brevet;
- publier la prochaine version de la norme ST.96 de l'OMPI intégrant ces schémas, entre autres améliorations;
- poursuivre la mise en œuvre du projet pilote de base de données centrale et en évaluer la viabilité;
- organiser un atelier sur la mise en œuvre;
- refonte des schémas `SearchReport` et `ExaminationReport` au niveau du document;
- améliorer encore les propositions de métadonnées relatives aux œuvres orphelines en matière de droit d'auteur pour les composantes structurées `OrphanWorkKindCode` et `RightsHolderCategory`; et
- déterminer les perspectives futures de développement de la norme ST.96 de l'OMPI.

RAPPORT SUR L'ETAT D'AVANCEMENT

9. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP est composée d'experts représentant 33 États membres et organisations, et s'est réunie à six reprises en ligne en 2026. Pour rappel, cette équipe d'experts bénéficie d'une procédure d'approbation "accélérée" pour toute révision de la norme ST.96 de l'OMPI, ce qui signifie qu'elle a la possibilité d'approuver les révisions de la norme sans l'accord explicite du CWS.

Version 10.0

10. L'équipe d'experts chargée de la norme XML4IP a élaboré une nouvelle version majeure de la norme, la version 10.0, qu'elle a publiée le 1^{er} avril 2026. Cette dernière version de la norme ST.96 de l'OMPI est disponible sur le site Web de l'OMPI à l'adresse suivante : <https://www.wipo.int/documents/d/standards/docs-fr-03-96-01.pdf>.

11. Cette version comprend les schémas finalisés relatifs aux dossiers de brevet ainsi que les mises à jour nécessaires pour prendre en charge les communications au titre de l'Arrangement de La Haye entre le Bureau international et les offices. La finalisation des schémas *PatentRecord* constitue une avancée majeure pour l'équipe d'experts, car ceux-ci faisaient l'objet de discussions depuis plus d'une décennie. Une série complète de notes de diffusion, comprenant le suivi des modifications apportées à tous les schémas modifiés, est disponible ici : <https://www.wipo.int/standards/en/st96/v10-0/release-notes.html>.

Refonte de *SearchReport* et *ExaminationReport*

12. Dans la version 3.0 la composante de document *SearchReport* a été introduite et dans la version 4.0, la composante de document *ExaminationReport* a été introduite. Ces deux composantes ont été élaborées par l'équipe d'experts qui a mis en correspondance les formulaires PCT concernés avec les composantes existantes de la norme ST.96 de l'OMPI et a élaboré de nouvelles composantes lorsque celles-ci n'existaient pas. Il en résulte un lien étroit entre les formulaires PCT et les composantes de document de la norme ST.96 de l'OMPI. Certains membres de l'équipe d'experts ont indiqué que cela rendait difficile la mise en œuvre de ces composantes pour les rapports concernant la phase nationale. En outre, le Bureau international n'a connaissance que d'un seul office qui met en œuvre *SearchReport* et d'aucun office ayant mis en œuvre *ExaminationReport*. C'est pourquoi le Bureau international a proposé de remanier ces composantes afin qu'elles soient mieux adaptées à la collecte de données issues des rapports de recherche et des rapports d'examen aux niveaux national, régional et international.

13. Afin de mieux cerner les besoins des offices concernant ces deux schémas de niveau de document, le Bureau international a diffusé un questionnaire auprès des membres de l'équipe d'experts, leur demandant s'ils estimaient que la définition existante pouvait être utilisée par leur office et, dans le cas contraire, quelles améliorations pourraient être apportées. Les résultats ont montré que les composantes existantes n'étaient pas adaptées à l'usage prévu et qu'une refonte importante était nécessaire.

14. À la suite de cette enquête, trois offices membres de l'équipe d'experts se sont portés volontaires pour appuyer les activités de refonte des schémas *SearchReport* au niveau du document. Au moins une série de discussions a eu lieu, et les échanges se poursuivront en 2027. En menant ces activités de refonte, ces offices espèrent atteindre les objectifs suivants :

- permettre l'application de *SearchReport* aux rapports nationaux et régionaux;

- améliorer la définition de `ReferenceCitation`, en veillant à ce qu'il existe une correspondance biunivoque entre les composantes existantes des normes ST.36 et ST.96 de l'OMPI et en créant de nouvelles composantes de la norme ST.96 de l'OMPI si elles font défaut; et
- fournir une liste modulaire de citations pouvant être référencées à la fois par les composantes `ExaminationReport` et `PatentPublication`.

Atelier sur la norme ST.96 de l'OMPI

15. En juin 2026, le Bureau international a organisé un atelier en ligne au cours duquel des offices ayant déjà mis en œuvre la norme ST.96 de l'OMPI ont partagé leurs données d'expérience avec les participants. Le programme provisoire est disponible sur la page dédiée à l'événement à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=91249. Cet atelier avait pour objectif de permettre le partage des données d'expérience acquises dans la mise en œuvre de la norme ST.96 de l'OMPI, et de favoriser le transfert de connaissances vers les offices intéressés par la mise en œuvre de cette norme et susceptibles de tirer parti des enseignements de ces offices.

16. À l'issue de l'atelier, le Bureau international a présenté plusieurs problèmes courants de mise en œuvre soulevés par les offices, ainsi que l'appui qui pourrait leur être apporté pour les surmonter. Cela comprenait l'élaboration d'un dictionnaire de données amélioré et d'un référentiel à l'intention des développeurs, ainsi que des activités de sensibilisation autour du [Manuel de l'OMPI sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle](#). Le Bureau international a proposé que l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP examine lesquelles de ces propositions pourraient être ajoutées en tant que mesures à mettre en œuvre dans le programme de travail de l'équipe d'experts pour 2027.

Projet pilote de base de données centrale

17. La première proposition relative à une "base de données centrale" a été présentée à la septième session du CWS (voir l'annexe II du document [CWS/7/3 Rev.](#)). Cette base de données centrale a été proposée par l'équipe d'experts comme un emplacement centralisé où les schémas de la norme ST.96 de l'OMPI, adaptés aux besoins de chaque office, seraient hébergés par le Bureau international. Une série d'exigences a été élaborée et des études préliminaires sur l'utilisation d'un dépôt Git ont été menées. Ces dernières années, la mise en place d'une base de données centrale n'a pas été considérée comme une priorité.

18. Cependant, avec l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'exécution du PCT le 1^{er} janvier 2026, une augmentation du nombre d'offices appliquant les normes de l'OMPI, notamment les normes ST.36 et ST.96 de l'OMPI, a été enregistrée. Cela a renforcé la priorité accordée à la mise en place de ce type de base de données. À ce titre, ce point a été présenté pour examen lors de la réunion conjointe, tenue en 2025, de l'Équipe d'experts chargée des API et de l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP, et les participants sont convenus de la nécessité de mettre en place cette plateforme et de lancer un projet pilote s'appuyant sur un site SharePoint externe. Les détails concernant les types de fichiers pouvant être téléchargés, la mise à disposition de comptes invités et la manière de recenser les modifications communes aux adaptations aux différents offices pourraient être réglés dans le cadre du projet pilote.

19. Le projet pilote de base de données centrale a été mené de juillet 2025 à juin 2026. Au cours de cette période, le Bureau international a créé des comptes pour les quatre offices participants et a défini leurs droits d'accès. Les offices ont participé en téléchargeant leurs schémas personnalisés et en confirmant les fichiers auxquels ils avaient accès. Toutefois, dans le cadre du projet pilote, une nouvelle politique concernant l'utilisation des sites SharePoint externes a été mise en place au Bureau international, limitant le téléchargement de fichiers

hébergés sur des sites SharePoint externes, tels que la base de données centrale. Faute de pouvoir proposer le téléchargement de schémas personnalisés, le Bureau international n'a pas pu atteindre l'objectif initial de cette plateforme et a donc décidé de mettre fin au projet pilote.

20. L'équipe d'experts va désormais devoir envisager d'autres plateformes comme solution pour la base de données centrale.

Métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur

21. Les schémas relatifs aux œuvres orphelines ont été introduits pour la première fois dans la norme ST.96 de l'OMPI, dans sa version 4.0. À la suite de leur inclusion, l'équipe d'experts a prévu d'améliorer deux composantes spécifiques de la norme ST.96 de l'OMPI :

`RightsHolderCategory` (catégorie indiquant le type de titulaire de droits) et `OrphanWorkKindCode` (liste de codes définissant le type d'œuvre orpheline) (voir les paragraphes 86 et 92 du document [CWS/8/24](#)).

22. À sa neuvième session tenue en 2021, le CWS a examiné un projet de document de travail présenté par le Bureau international, qui proposait d'instaurer un moyen structuré de catégoriser l'information sur le rôle des titulaires des droits et sur les catégories d'œuvres de création reprise dans les composantes existantes de la norme ST.96 de l'OMPI, à savoir `cpy:RightsHolderCategory` et `cpy:OrphanWorkKindCode`. L'objectif principal de ce document était d'améliorer l'interopérabilité entre la norme ST.96 de l'OMPI et d'autres normes relatives aux données sectorielles dans le monde, élaborées ou utilisées par les secteurs culturels, les organisations de gestion collective, ainsi que les bibliothèques nationales et universitaires. Le CWS a invité ses membres à formuler des propositions sur le projet de document concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines qui figure dans l'annexe du document CWS/9/4, et a indiqué que le Bureau international présenterait les propositions finales concernant les catégories proposées à sa dixième session, pour examen (voir les paragraphes 21 à 24 du document [CWS/9/25](#)).

23. Depuis la publication du document de travail initial, deux cycles de consultation ont été organisés avec les membres et les observateurs du CWS (au moyen des circulaires [C.CWS 156](#) et [C.CWS 171](#)) ainsi qu'un cycle de consultation du public à la demande du CWS afin de recueillir les commentaires des organisations non gouvernementales (ONG) internationales représentant les parties prenantes du secteur de la création. À l'issue de chaque cycle de consultation, le projet de document de travail a été amélioré afin de tenir compte des observations formulées.

24. Un projet amélioré a été présenté à la onzième session du CWS tenue en 2023. Lors de cette session, le CWS a apporté son soutien au Bureau international pour l'organisation d'un atelier en ligne destiné aux experts en métadonnées du droit d'auteur et aux autres parties intéressées, afin de mieux comprendre la nécessité de cette normalisation et de collaborer à l'amélioration du projet révisé. L'Atelier sur les œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur et les normes de l'OMPI, tenu en ligne le 7 mai 2024, a été animé par Mme Margaret Haig, de l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni (UK IPO). Plusieurs organisations ont présenté la manière dont elles utilisaient les œuvres orphelines, notamment l'Office de la propriété intellectuelle du Royaume-Uni, la Commission coréenne du droit d'auteur (KCC), la Fonoteca Nacional Mexico, l'Office de la propriété intellectuelle de l'Union européenne (EUIPO) et le Bureau international. Tous les exposés ont montré que ces organismes en étaient à différents stades d'élaboration d'une plateforme ou d'une base de données consacrée aux œuvres orphelines protégées par le droit d'auteur et se sont déclarés favorables à une normalisation visant à soutenir ces activités. Les participants ont estimé que la session avait été très utile pour mieux comprendre la nécessité d'une normalisation, mais aucun accord n'a été trouvé sur les prochaines étapes (voir les paragraphes 8 et 9 du document [CWS/12/21](#)).

25. À sa douzième session tenue en 2024, le CWS a demandé à l'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP de poursuivre ses discussions sur les propositions ou d'engager un débat au sein d'une autre instance (voir les paragraphes 111 à 112 du document [CWS/12/29](#)). À la suite de cette demande, l'équipe d'experts a inscrit un point correspondant dans son programme de travail pour 2026. Le Bureau international a noté que les experts, qui étaient membres de l'équipe d'experts, étaient des spécialistes de la propriété industrielle et des technologies de l'information, et que la composition de l'équipe devrait être élargie si celle-ci devait continuer à améliorer le projet de document de travail.

26. À la suite des discussions menées entre les membres de l'équipe d'experts depuis la dernière session du CWS, celle-ci est convenue de conclure que le projet serait suspendu jusqu'à ce qu'une nouvelle demande ou une proposition soit soumise aux fins de l'amélioration des deux composantes de la norme ST.96 de l'OMPI.

DIFFICULTES RENCONTREES

27. Comme indiqué précédemment, et comme c'est le cas pour un grand nombre des équipes d'experts du CWS, les membres de l'équipe d'experts ont beaucoup de travail à accomplir alors que les ressources disponibles sont limitées. Le Bureau international, en sa qualité de responsable de l'équipe d'experts, constate que les points inscrits au programme de travail approuvé au début de chaque année civile ne sont souvent pas menés à bien entre les sessions du CWS. Les principales difficultés auxquelles est confrontée l'équipe d'experts sont les suivantes :

- les difficultés signalées par les offices dans la mise en œuvre les normes ST.36 et ST.96 de l'OMPI; le fait que le Bureau international ne peut apporter qu'un soutien limité;
- le grand nombre de versions différentes à mettre en œuvre, certains offices appliquant des versions différentes selon les droits de propriété intellectuelle concernés;
- la très faible représentation des spécialistes du droit d'auteur au sein de l'équipe d'experts;
- un grand nombre de sujets à traiter lors des discussions, avec peu de progrès réalisés, en raison de la charge de travail importante pesant sur les participants; et
- l'absence de retour d'information de la part de l'équipe d'experts en ce qui concerne les nouveaux cycles de discussion sur les schémas en cours d'élaboration.

28. Le Bureau international constate que les activités d'élaboration les plus fructueuses ont été celles pour lesquelles les offices membres de l'équipe d'experts se sont portés volontaires pour appuyer les travaux, comme cela a été le cas tant pour l'élaboration des schémas XML relatifs aux données sur les alliages que, plus récemment, pour celle des schémas relatifs aux rapports de recherche.

PROGRAMME DE TRAVAIL

29. L'Équipe d'experts chargée de la norme XML4IP envisage, entre autres, les actions suivantes au titre du programme de travail pour 2027 :

- points issus de l'atelier de mise en œuvre de la norme ST.96 de l'OMPI;
- amélioration du schéma `SearchReport`, y compris celle des schémas `ReferenceCitation` et `ExaminationReport`;
- autre solution pour la mise en place d'une base de données centrale; et
- nouvelles composantes de schéma à usage commun.

30. Le CWS est invité

a) à prendre note du contenu du présent document, notamment des difficultés rencontrées et du programme de travail futur de l'équipe d'experts,

b) à encourager ses membres et observateurs à contacter le Bureau international s'ils souhaitent rejoindre l'équipe d'experts et

c) à encourager ses membres et observateurs à faire part au Bureau international de leurs données d'expérience concernant la mise en œuvre de la norme ST.96 de l'OMPI.

[Fin du document]